

**SPÉCIAL
BUDGET**

Le Petit Lutin

BULLETIN MUNICIPAL DE SOULITRÉ



Le Mot du Maire



A l'heure où nous réalisons ce numéro spécial sur le budget 2009, nous ne savons pas de quoi sera fait l'avenir de la commune, avec la réforme des collectivités et la suppression de la Taxe Professionnelle (TP).

Cette dernière réforme nous inquiète particulièrement car les recettes de la TP représentent 68% des impôts locaux communaux, et 33% de nos recettes totales de fonctionnement. Bien que l'Etat nous assure des compensations, nous craignons que :

- ses promesses se délitent dans le temps comme ce fut le cas pour les autres réformes de la TP (notre commune a déjà été lourdement pénalisée lors des réformes antérieures de la taxe professionnelle par une perte annuelle chiffrée à 13000 €)
- les perspectives d'éventuels reports de fiscalité locale sur les taxes dues par les ménages ne soient pérennes.

Ce n'est pas pour autant que nous baissons les bras. La vie municipale continue.

En cette fin d'année, nous avons mené des actions en faveur des jeunes de 12 à 18 ans (60 adolescents sur la commune). Après les avoir invités à une réunion, afin qu'ils exposent leurs souhaits, la commune a organisé le 12 décembre une sortie au Laser-Game du Mans.

Pour tenir compte des nouvelles habitudes de fréquentation de la mairie, le conseil municipal a décidé d'en modifier les horaires d'ouverture à compter de janvier 2010 (voir l'article de ce Lutin).

Et enfin, après le travail préparatoire d'une commission communale ouverte à des membres extérieurs au conseil municipal, nous lançons actuellement une consultation pour l'aménagement du bourg, afin de définir les projets, l'enveloppe budgétaire et le phasage des travaux qui s'étalera sur plusieurs années.

La première des préoccupations de la municipalité étant de garantir la sécurité des usagers dans leurs déplacements.

Devant l'ambiance un peu morose, en raison des difficultés grandissantes de chacun, je ne peux que vous inciter à une plus grande solidarité les uns envers les autres.

Néanmoins, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver à la galette de la municipalité le 9 janvier prochain.

Didier Fouché



Dates à Retenir

Dates à retenir 2010:

6 janvier : assemblée générale des aînés ruraux

9 janvier : galette de la municipalité

13 janvier: assemblée générale des anciens AFN



Nouveaux Horaires de la Mairie

Depuis la suppression de l'école le samedi matin, nous avons noté une baisse significative de la fréquentation de la mairie le samedi matin. (moyenne de 4 personnes dont 3 pourraient aisément venir un autre jour). Il a semblé plus judicieux au conseil municipal de modifier à titre expérimental les horaires d'ouverture de la mairie, et de supprimer la permanence du samedi à compter du 1er janvier 2010.

Pour l'établissement de ces nouveaux horaires, il a été tenu compte des personnes qui travaillent à l'extérieur de la commune, celles qui ne travaillent pas le mercredi, et des RTT du vendredi. La mairie sera donc ouverte au public :

Lundi : 9h -12h / 13h30 - 18h 30

Mardi 9h-12h

Mercredi 9h-12h

Jeudi 9h -12h

Vendredi : 9h -12 h - 13h30 - 17 h

Samedi : fermé

L'amplitude d'ouverture au public passe de 17h30 à 23h30

En conséquence, la permanence des adjoints du samedi est elle aussi supprimée. Il est toutefois possible de prendre rendez vous avec le maire ou les adjoints pour les rencontrer ou retirer des documents...



Hausse des Taux

A l'approche de l'hiver, vous avez certainement reçu vos avis d'impositions de taxe d'habitation, de taxes foncières ou de taxe professionnelle.

Vous avez constaté une hausse de ces impôts liée à une modification des taux votés par les différentes collectivités (commune, intercommunalité, département et région). Cette même hausse est en outre accrue par la majoration, de 2.46%, décidée par l'Etat de la valeur locative attribuée à votre logement ou propriété ou local professionnel.

Pour la commune, le conseil municipal dans sa séance du 26 mars 2009 a décidé d'une augmentation de 4% des taux au titre de l'année 2009 :

- le taux communal de la taxe d'habitation (impôt payé par les personnes occupant un logement à Soultré) est passé de 8.24% à 8.57%.
- celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties (impôt payé par les personnes propriétaires d'une construction à Soultré) de 8.88% à 9.24%.
- celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (impôt payé par les personnes propriétaires d'un terrain non construit à Soultré) de 25.64% à 26.67%.
- et celui de la taxe professionnelle (impôt payé par les entreprises exerçant une activité commerciale à Soultré) de 7.70% à 8.01%.

Ce vote a été conduit, en conscience, par le souci de la pérennité de l'équilibre du budget communal et avec à l'esprit l'effort demandé aux contribuables de la commune. Il est à la conjonction de plusieurs paramètres cumulés qui ont déjà été évoqués comme :

- le désengagement de plus en plus marqué de l'Etat (assistance aux petites communes réduite à la portion congrue,) générant un report sur les collectivités locales de certaines dépenses et une baisse des subventions accordées,
- les réformes successives de la taxe professionnelle (soit plusieurs dizaines de milliers d'euros perdues pour la commune en quelques années),
- l'obligation pour les communes en 2009 de rembourser à l'Etat la hausse des taux communaux de taxe professionnelle pour certaines entreprises (coût prévu de plus de 4000 € sur le budget 2009 de Soultré),
- l'inquiétude devant les réformes annoncées de la fiscalité locale (inquiétudes aujourd'hui encore plus prégnantes),
- un accroissement permanent (souvent nécessaire) des contraintes réglementaires, techniques ou sanitaires pesant sur les services communaux (cantines, entretien et sécurisation des bâtiments,.....) et conduisant à recourir de plus en plus à des cabinets spécialisés (avec un coût certain) comme pour l'étude sur l'accessibilité des bâtiments communaux,
- la hausse constante de certaines dépenses (charges d'assurances, d'entretien, combustibles, indice du point salarial, évolution de carrière des personnels.....) et le souci de maintenir une réelle qualité du service rendu à la population (personnel à la hauteur des ambitions communales, effort constant en faveur des écoles, gestion de l'accueil périscolaire,.....).
- l'absence d'évolution des taux votés par la commune depuis près d'un quart de siècle.

A titre d'exemple, pour une famille de 3 personnes habitant une maison moyenne du village, cette hausse du taux communal correspond à une augmentation de 9 € de la part communale de la taxe d'habitation. Vous le comprenez bien, il n'était plus possible de gérer la commune avec des taux d'impôts locaux identiques depuis 1985 et ceci malgré les très nombreux efforts de rationalisation des dépenses (tels que : renégociation en 2001 d'un gros emprunt, renégociation de plusieurs contrats, gestion au plus serré des frais d'affranchissements, réalisation en interne de beaucoup de travaux, recours au centre social pour d'autres petits travaux, mobilisation de subventions auprès des parlementaires.....) menés depuis plusieurs années par les conseils successifs. Ces efforts avaient atteint pour l'essentiel leurs limites.



Budget Communal

Le budget communal est composé de 2 budgets principaux, le budget de fonctionnement qui enregistre les dépenses et recettes courantes et le budget investissement qui lui retrace les dépenses et recettes liées aux gros travaux et projets communaux.

Principaux Paramètres du Budget Général

Le budget communal 2009 de fonctionnement s'équilibre, en recettes et dépenses, à 486 815 €

	2009	2008	2007	2006	2005
Montants	486 815 €	450 604 €	460 474 €	383 904 €	372 954 €

et celui d'investissement à 197 283 €

	2009	2008	2007	2006	2005
Montants	197 283 €	101 258 €	153 469 €	148 285 €	128 601 €



Les tableaux qui suivent font référence aux budgets primitifs votés pour les années 2007 et 2008 avec, à chaque fois que possible, la nature des dépenses ou recettes de ces mêmes années. Vous pourrez ainsi avoir une vue plus globale de ces budgets et de leurs évolutions.



Fonctionnement

	2009	2008	2007
DEPENSES	486 815 €	450 604 €	460 474 €
Eau, EDF, combustibles, téléphone, entretien des terrains, voirie, bâtiments et matériels	96 726 €	121 132 €	129 172 €
Charges de personnel	163 873 €	159 420 €	140 500 €
Elus, service incendie, syndicats intercommunaux	97 291 €	104 447 €	84 366 €
Intérêts d'emprunts	18 247 €	19 267 €	20 253 €
Dépenses imprévues	548 €	0 €	15 000 €
Virement (et amortissements en 2007) à la section d'investissement	110 130 €	46 338 €	71 183 €
RECETTES	486 815 €	450 604 €	460 474 €
Concessions cimetière, cantine...	12 195 €	10 650 €	11 620 €
Atténuation de charges de personnel (sur un contrat aidé)	11 178 €	10 832 €	750 €
Impôts et taxes	236 663 €	221 173 €	221 173 €
Dotations, subventions *	118 435 €	111 721 €	108 470 €
Revenus des immeubles	45 000 €	36 000 €	33 492 €
Produits exceptionnels	300 €	250 €	200 €
Indemnités de sinistre sur le logement de la Roche (2007)	0 €	0 €	4 031 €
Excédent reporté	63 044 €	59 978 €	80 693 €

*En 2009, ces dotations de l'Etat sont en hausse en raison de la prise en compte de l'accroissement de population de notre commune lié au recensement 2006 (+100 habitants) et de son réseau de voirie.



Investissement

	2009	2008	2007
DEPENSES	197 283 €	101 258 €	153 469 €
Remboursement du capital des emprunts	22 128 €	21 100 €	20 108 €
Révision PLU (8 432 €) - Etude accessibilité/handicap (5 392 €) En 2007 : Atelier communal (22 110 €) - Cimetière (8 160 €) - Logement locatif à La Roche (6 570 €)	13 824 €	0 €	36 840 €
Atelier communal : armoire produits dangereux. (En 2008 et 2007 : Achat de terrains)	551 €	2 100 €	2 100 €
Mairie (logiciels : 2 046 € - photocopieur/fax : 4 800 € - Mise aux normes : 603 €)	7 449 €	4 034 €	3 500 €
Salle des fêtes : Mise aux normes et travaux cantine : 6 000 € - Défibrillateur : 2 000 € En 2008 : Aspirateur - En 2007 : tables, lumières/plafond et sols)		400 €	28 400 €
Voirie (Carrefour de la Roche 101 546 €, Matériels 3 000 € et Véhicule 12 000 €)	116 546 €	23 086 €	2 400 €
Ecoles mises aux normes (En 2008 : Portail école)	3 200 €	2 000 €	0 €
Eglise mise aux normes	771 €		
Caution PLA***	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Déficit reporté	23 814 €	47 538 €	58 121 €
RECETTES	197 283 €	101 258 €	153 469 €
Virement de la section de fonctionnement	110 130 €	46 338 €	25 052 €
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)*	14 276 €	6 296 €	8 704 €
Provision	23 814 €	47 538 €	53 630 €
Emprunt *(en 2007 amortissements d'études antérieures, de 2001 à 2005, et de logiciels et solde de subventions)	30 294 €	0 €	46 931 €
Caution PLA***	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Vente du vieux photocopieur (en 2008 vente de parts sociales du Crédit Agricole, en 2007 vente d'un terrain à l'entreprise Pascal Boulay)	500 €	86 €	1 350 €
Subventions sur les travaux au carrefour de La Roche (en 2007 solde de subvention pour l'atelier communal)	16 639 €	0 €	15 802 €

* Le montant figurant sur cette ligne correspond au remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA supportée par la commune sur ses investissements de 2007 et 2008 en raison de la convention signée en début d'année (mais pour les autres années, il s'agit d'une partie de la TVA sur les investissements de N-2, soit de 2006 pour 2008 et de 2005 pour 2007).

** Le recours à l'emprunt devrait être évité en raison de l'étalement sur 2009 et 2010 du coût des travaux du carrefour de La Roche.

*** Les cautions PLA en dépenses et recettes correspondent aux départs et arrivées des locataires des logements locatifs de La Fromenté.



Budget du CCAS (Centre communal d'Action Sociale)

Ce budget a la particularité d'être voté par les membres du CCAS qui ne sont pas tous membres du conseil municipal. En outre, il est composé d'une partie fonctionnement qui correspond à l'essence même de son objet (aider les habitants de la commune) mais aussi d'une partie investissement quand il décide d'aider des personnes par le biais d'un prêt (ce fut le cas en 2008 pour une somme de 147 €).

Ce budget est alimenté en recettes :

- pour l'essentiel par la subvention versée par le conseil municipal et prélevée sur le budget communal de fonctionnement,
- pour partie par les loyers de terres agricoles (prises en bail par M. Dasse, agriculteur sur la commune) et des dons.

Principaux paramètres du budget du CCAS

Le budget du CCAS pour 2009 s'équilibre en dépenses et recettes pour le fonctionnement à 7247 €

	2009	2008	2007	2006	2005
Montants	7 247 €	7 092 €	7 441 €	7 352 €	6 569 €

Les principales dépenses sont liées aux prévisions d'aides 5 170 € (4 897 € en 2008), au financement du repas du 8 mai 1 000 € (1 000 € en 2008) et à des frais divers (comme des pertes sur créances irrécouvrables pour 100 € ou les taxes foncières pour 100 €).

Quant aux recettes elles sont issues pour l'essentiel de la subvention votée par le Conseil municipal 6 000 € (5 000 € en 2008), de l'excédent antérieur 747 € (1 596 € en 2008) et de la location des terres agricoles 500 € (434 € en 2008).



Budget Assainissement

En premier lieu ce budget ne concerne que les habitants du bourg de Soultré reliés au réseau collectif d'assainissement.

Par ailleurs, la renégociation du contrat d'affermage en début d'année produira vraiment ses effets sur le budget 2010. En effet, la partie communale des redevances d'assainissement est reversée par le fermier (Compagnie Fermière de Services Publics) après encaissement des factures émises avec les nouveaux tarifs à partir d'août 2009. Cette renégociation, pour laquelle la commune était assistée des services de la Direction Départementale de l'Équipement, a abouti à choisir la Compagnie Fermière de Services Publics qui était l'entreprise la mieux disante (La Nantaise des Eaux a produit une offre moins intéressante).

Compte tenu des choix votés en conseil municipal le 23/02/2009 au regard des bonnes conditions de renégociation et des besoins à venir d'investissements (le réseaux d'assainissement à besoin d'une révision et la lagune doit être au moins mise aux normes), la part fixe (l'abonnement) reste stable à 24.67 €/an (dont 6.67 € pour le budget communal au lieu de 5 €) et le prix au m3 est de 0.95 € au lieu de 0.8676 € (dont 0.59 € au lieu de 0.40 € pour la commune).

Ces modifications tarifaires engendreront pour un foyer consommant 95 m3/an (moyenne de consommation constatée à Soultré contre 120 m3 au niveau national) un surcoût de 7.83 €/an.

Principaux paramètres du budget ASSAINISSEMENT

Le budget Assainissement pour 2009 s'équilibre :

- en dépenses et recettes pour le fonctionnement à 11 368 €

	2009	2008	2007	2006	2005
Montants	11 368 €	10 096 €	16 609 €	9 481 €	6 326 €

- en dépenses et recettes pour l'investissement à 31 624 €

	2009	2008	2007	2006	2005
Montants	31 624 €	27 789 €	11 388 €	11 970 €	12 170 €

En fonctionnement les principales dépenses sont liées à des prévisions sur travaux simples d'entretien 1 000 € (6 480 € en 2008), à des honoraires sur la mise en conformité de la lagune 1 000 € (comme en 2008) ainsi qu'à l'amortissement 4 207 € (2 616 € en 2008) et au virement à la section d'investissement pour 5 161 €.

Quant aux recettes elles sont issues pour l'essentiel de l'excédent antérieur 7 189 € (5 917 € en 2008), et aux redevances d'assainissement avec 3 800 € (comme en 2008).

En investissement les principales dépenses sont liées à des frais d'étude relatifs au diagnostic du système d'assainissement pour 12 250 €, à des prévisions de travaux (de mises aux normes) sur le réseaux 7 000 € (3 958 € en 2008) et à des ajustements techniques en matière de TVA à hauteur de 4 228 € (3 273 € en 2008).

Quant aux recettes elles sont issues pour l'essentiel de l'excédent antérieur 13 800 € (18 627 € en 2008), à des ajustements techniques en matière de TVA pour 9 456 € (6 546 € en 2008) et aux amortissements pour 4 207 € (2 616 € en 2008) provenant des dépenses de fonctionnement).